Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous permettre de le comparer à d'autres produits.

Produit

SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG) (Parts RC-EUR)
N° ISIN : LU1592886094

Un Compartiment de Sycomore Fund Sicav,
Ce Compartiment est géré par **Sycomore Asset Management**

Créateur I Sycomore Asset Management
Site Internet I www.sycomore-am.com
Coordonnées I Appelez au +33 (01) 44.40.16.00 afin d'obtenir de plus amples informations.
Autorité compétente I Sycomore Fund SICAV (le « Fonds ») est agréé au Luxembourg et régulé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Sycomore Asset Management est agréée en France sous le numéro GP 01030 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Date de production du document d'informations clés I 03/08/2023

Mise en garde

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre

En quoi consiste ce produit ?

Type I SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG) est un Compartiment de SYCOMORE FUND SICAV (Société d'investissement à capital variable) de droit luxembourgeois.
Durée I Le Compartiment a été créé le 01/09/2012. Il n'a pas de date d'échéance. Il peut être résilié et liquidé dans les cas prévus par le prospectus et les statuts du Fonds.
Objectifs I Sycomore Sélection Crédit (Luxembourg) (le « Compartiment ») vise à investir au moins 95 % de ses actifs nets dans un fonds nourricier de Sycomore Sélection Crédit (le « Fonds maître »), qui est un fonds commun de placement de droit français ayant le statut d'un fonds maître en vertu des dispositions de la directive 2009/65/CE. Le reste des actifs du Compartiment sera investi en actifs liquides, ou conservé sous forme de trésorerie, conformément à la réglementation luxembourgeoise. En conséquence, la politique d'investissement du Compartiment doit être mise en perspective avec le prospectus du Fonds maître, dont les objectifs et la politique d'investissement sont énoncés ci-dessous.
La stratégie et la politique d'investissement du Fonds maître
Le Fonds maître, classé dans la catégorie « obligations et autres titres de créance libellés en euros », vise à réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Barclays Capital Euro Corporate ex-Financials Bond (sur une base de coupons réinvestis), sur un horizon de placement recommandé de cinq ans, et dans une fourchette de sensibilité de 0 à +5 et grâce à un processus d'investissement socialement responsable.
La stratégie d'investissement consiste en une sélection minutieuse d'obligations (y compris les obligations convertibles) et autres titres de créance ou des titres du marché monétaire émis par des émetteurs privés ou publics et assimilés, libellés en euros, et auxquels le portefeuille sera exposé en permanence entre 60 et 100 %, dont 20 % maximum pour les émetteurs publics et assimilés. En complément, le portefeuille pourra être exposé jusqu'à 40 % à des instruments dérivés à sous-jacents obligataires listés sur les marchés réglementés internationaux ou négociés de gré à gré, dont des CDS (swaps sur défaillance, en couverture uniquement), pour ajuster la sensibilité et l'exposition du portefeuille, sans possibilité de surexposition. L'exposition indirecte aux actions due aux obligations convertibles sera limitée à 10 % de l'actif.L'équipe de gestion sélectionnera des titres émis par des sociétés de toute capitalisation boursière qui sont incluses dans son processus d'analyse fondamentale, ou bien émis par des entités publiques et assimilées, sans restrictions de notation voire sans notation. Le portefeuille peut donc être exposé jusqu'en totalité au risque de crédit de sociétés de petite ou moyenne capitalisation (inférieure à un milliard d'euros). En outre, cette sélection n'est régie par aucune limite ou restriction en termes d'allocation sectorielle, à l'exception de la limite de 10 % pour les titres émis par des émetteurs du secteur financier. En fonction du taux d'exposition de l'actif net aux catégories d'actifs susmentionnées, l'actif net pourra être exposé entre 0 et 40 % à une sélection de titres monétaires, libellés en euros, d'émetteurs publics et assimilés ou privés ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE, bénéficiant d'une notation minimale A-3 de l'agence Standard & Poors ou équivalent (Moody's et Fitch Ratings).Par ailleurs, l'actif du FCP pourra être exposé jusqu'à 20% à des obligations et autres titres de créances ou instruments monétaires libellés dans une devise autre que l'euro, le risque de change étant limité à 10% par la mise en place de couvertures des devises étrangères ; et jusqu'à 25% à des obligations et autres titres de créances ou instruments monétaires libellés en euro, mais d'émetteurs publics ou privés situés en dehors de la zone euro (émetteurs des pays émergents compris). Le processus d'analyse, de notation et de sélection ESG (Environnement, Social, Gouvernance) est une composante totalement intégrée à l'analyse fondamentale des entreprises de l'univers d'investissement et couvre au moins 90 % de l'actif net du Fonds maître (liquidités exclues). Cette analyse et notation est menée selon la propre méthodologie « SPICE » (Suppliers & Society, People, Investors, Clients, Environnement) de la société de gestion. Elle vise notamment à appréhender la répartition de la valeur créée par une entreprise entre ses parties prenantes (investisseurs, environnement, clients, collaborateurs, fournisseurs et société civile), notre conviction étant qu'un partage équitable est un facteur important de développement d'une entreprise. Ce travail a un impact décisif sur la prime de risque et les objectifs de cours ainsi estimés. L'équipe de gestion s'appuie également sur des exclusions ISR (pas d'investissement dans des activités ayant un impact négatif avéré sur la société ou l'environnement), l'engagement actionnarial (promotion des pratiques ESG de l'entreprise par le biais du vote en assemblée générale), les approches best in universe (sélection des meilleurs émetteurs de l'univers d'investissement) et best effort (investissement dans des sociétés qui déploient des efforts visibles en développement durable, même si elles ne font pas encore partie des meilleures de l'univers d'investissement ESG). L'univers d'investissement éligible du Fonds maître est donc réduit d'au moins 20 % par rapport à l'univers initial, c'est-à-dire les

obligations et autres titres de créances libellés en euro et couverts par notre processus d'analyse ESG. Vous trouverez des informations plus détaillées à ce sujet dans le prospectus du Fonds et dans notre Politique d'engagement disponible sur notre site www.sycomore-am.com.Le portefeuille peut être exposé à des OPCVM classés « monétaires » ou « monétaires court terme » ou à des OPCVM mettant en œuvre une stratégie visant à obtenir un rendement équivalent au marché monétaire, ou à des OPCVM diversifiés mettant en œuvre une stratégie de performance absolue avec une exposition neutre aux marchés obligataires ou actions, dans une limite globale de 10 %, et peut également avoir recours à des dépôts à terme auprès d'établissements de crédit notés au moins BBB par les agences précitées, dans la limite de 10 %.

Indice de référence I Barclays Capital Euro Corporate ex-Financials Bond (sur la base de coupons réinvestis). Le Fonds nourricier fait référence à l'indice Barclays Capital Euro Corporate ex-Financials Bond uniquement dans le but d'indiquer son objectif de surperformer cet indice de référence. Cependant, compte tenu de sa nature de Fonds nourricier, il ne suit ni ne réplique aucun indice de référence.

Affectation des sommes distribuables I Capitalisation

Heure limite pour la centralisation des ordres de souscription/rachat I Les investisseurs peuvent souscrire et racheter des actions chaque jour ouvré au Luxembourg et/ou en France (« Jour de valorisation »).

Destiné aux investisseurs particuliers I Sycomore Sélection Crédit (Luxembourg) est destiné à n'importe quel type d'investisseurs

Dépositaire I BNP PARIBAS, succursale du Luxembourg

Pour plus d'informations sur le prospectus, les reportings, la valeur liquidative ou tous autres renseignements, nous vous invitons à consulter notre site Internet www.sycomore-am.com ou à envoyer une demande écrite à : Sycomore Asset Management (01.44.40.16.00) – 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7

À risque plus faible *À risque plus élevé*

L'indicateur de risque suppose que vous conservez le produit pendant 5 ans

⚠ Le risque réel peut varier considérablement si vous encaissez les sommes d'argent avant l'échéance et votre placement pourrait vous rapporter moins.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la catégorie de risque 2 sur 7, qui est la catégorie de risque faible. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risque de liquidité I Des volumes de transactions très faibles peuvent entraîner des fluctuations non négligeables du cours d'un ou de plusieurs actifs, et provoquer une baisse de la valeur nette d'inventaire.

Risque de crédit I La défaillance d'un émetteur ou la détérioration de leur qualité de crédit, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur nette d'inventaire ;

Garantie I Étant donné que le Compartiment n'offre aucune protection contre les évolutions du marché, vous pouvez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants en euros) I

Ce que vous obtiendrez sur ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution du marché à l'avenir est incertaine et ne peut être calculée avec précision. Les scénarios favorables, modérés et défavorables sont des illustrations utilisant la pire, la moyenne et la meilleure performance du produit sur les 10 dernières années. Les scénarios présentés sont des illustrations basées sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Ce type de scénario vaut pour les investissements à 1 et 5 ans.

Durée de détention recommandée : 5 ans **Exemple d'investissement : 10 000 €** **Scénarios**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans (durée de détention recommandée)**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Tensions	**Ce que vous pourriez récupérer après imputation des frais**	**8 170 €**	**8 430 €**
	Rendement moyen annuel	-18,29 %	-3,37 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez récupérer après imputation des frais**	**9 290 €**	**9 680 €**
	Rendement moyen annuel	-7,08 %	-0,65 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez récupérer après imputation des frais**	**9 710 €**	**10 510 €**
	Rendement moyen annuel	-2,93 %	0,99 %
Favorable	**Ce que vous pourriez récupérer après imputation des frais**	**10 760 €**	**12 100 €**
	Rendement moyen annuel	7,64 %	3,89 %

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2017 et septembre 2022. Le scénario modéré s'est produit pour un investissement entre janvier 2017 et janvier 2022. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre juin 2015 et juin 2020.

Que se passe-t-il si Sycomore Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Ce Compartiment est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts séparés de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de Sycomore Asset Management, les actifs du Compartiment sont conservés par le dépositaire de ce dernier et ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière pour le Compartiment est atténué en raison de la séparation légale des actifs du dépositaire par rapport à ceux du Fonds.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des frais supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera leur incidence sur votre investissement. Si vous investissez dans ce produit dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation boursière, le présent document ne tient pas compte des frais du contrat.

Frais au fil du temps (montants en euros) I

Les tableaux indiquent les montants prélevés sur votre investissement pour couvrir différents types de frais. Ces montants dépendent de la durée d'investissement, de la détention du produit et de l'évolution du produit. Les montants indiqués sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé que :

- La première année, vous récupériez le montant de votre investissement (0 % de rendement annuel). Pour les autres périodes de détention, nous avons supposé que le produit performe comme indiqué dans le scénario intermédiaire.
- Investissement de 10 000 EUR.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (durée de détention recommandée)
Total des frais	**449 €**	**1 196 €**
Incidence annuelle des frais (*)	4,53 %	2,20 % chaque année

(*) Il illustre la façon dont les frais réduisent votre performance chaque année au cours de la période de détention. Par exemple, il montre que si vous sortez pendant la période de détention recommandée, votre rendement moyen annuel devrait être de 3,19 % avant imputation des frais et de 0,99 % après imputation des frais.

Nous pouvons partager une partie des frais avec la personne qui vous vend le produit pour couvrir les services qu'ils vous fournissent. Ils vous informeront du montant.

Composition des frais I

Frais ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Frais d'entrée	3,00 % du montant payé lorsque vous investissez. C'est le maximum que vous serez facturé. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	300 EUR
Frais de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous le vend peut vous les facturer.	0 EUR
Frais courants prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation	1,20 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation basée sur les frais réels de l'année dernière.	116 EUR
Coûts de transaction	0,33 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des frais encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	32 EUR
Frais accessoires prélevés dans certaines circonstances		
Commission de performance	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : au moins 5 ans en raison de la nature sous-jacente du présent investissement. Les parts de ce Compartiment constituent des instruments d'investissement à moyen terme, ils doivent être acquis en vue de diversifier les actifs. À tout moment, les actionnaires peuvent vendre tout ou partie de leurs participations en contrepartie de liquidités. Les demandes de rachat sont irrévocables et doivent être envoyées soit à l'Agent de transfert, soit aux guichets d'autres établissements désignés par la Société, soit au siège social de cette dernière.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société SYCOMORE AM (ii) d'une personne qui conseille sur ce produit ou (iii) d'une personne qui le vend en adressant un courrier électronique ou postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société SYCOMORE AM : Veuillez contacter la société SYCOMORE AM, par e-mail () ou par courrier postal, de préférence avec A/R (SYCOMORE AM - à l'attention du service des risques et de la conformité - SYCOMORE AM - Service à la clientèle). Vous trouverez une procédure de traitement des réclamations sur le site Internet de la Société www.sycomore-am.com
- Si votre réclamation concerne une personne qui conseille sur le produit ou qui le propose, veuillez contacter cette personne directement.

Autres informations pertinentes

Les informations sur les performances passées sont disponibles sur le lien suivant : https://fr.sycomore-am.com/fonds

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ou 10 ans selon la date de création de la part.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont tous frais compris.

Vous trouverez des informations relatives aux critères environnementaux et sociaux promus par le présent Compartiment qui relève de l'article 8 du règlement SFDR dans sa Déclaration précontractuelle au règlement SFDR, disponible sur : https://fr.sycomore-am.com/fonds

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur notre site Internet ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et de la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, l'actionnaire peut contacter gratuitement le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, sous réserve (i) qu'il ait effectivement présenté une demande écrite aux services de SYCOMORE AM et qu'il ne soit pas satisfait de la réponse de SYCOMORE AM et (ii) qu'aucune procédure de justice ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers portant sur les mêmes faits ne soit en cours : Madame la médiatrice ou Monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org